

## Atenor annonce l'obtention des permis pour le projet Realex à Bruxelles.

### Faits marquants

- Le projet Realex propose un ensemble mixte comprenant d'une part, le Centre de Conférences de la Commission européenne (26.000 m<sup>2</sup>) et d'autre part, des espaces de bureaux (18.000 m<sup>2</sup>)
- La vente du Centre de Conférences sera conclue au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024
- Le démarrage de la construction du Centre de Conférences et des bureaux est programmé pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024

### La Hulpe (Belgique), 15 février 2024

Atenor (BSE: ATEB) annonce l'obtention des permis d'urbanisme et d'environnement pour le projet Realex. Ce projet d'envergure est situé rue de La Loi, au coeur du Quartier Européen à Bruxelles. L'ensemble accueillera le Centre de Conférences de la Commission européenne (± 26.000 m<sup>2</sup>), un tout nouvel immeuble de bureaux (± 18.000 m<sup>2</sup>), 2 unités commerciales (± 600 m<sup>2</sup>) et une maison de maître, "Loi 91" (± 900 m<sup>2</sup>).

La Commission européenne s'apprête à acquérir le futur Centre de Conférences ; un premier paiement à Atenor d'un montant estimé à € 85 millions est prévu au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024. Les versements suivants seront effectués en faveur d'Atenor, via Leaselex SRL, et se poursuivront jusqu'à la livraison du Centre de Conférences, prévue à la fin de 2027.

La vente du Centre de Conférences à la Commission européenne aura un impact positif sur les résultats 2024-2027 d'Atenor, s'alignant ainsi sur le modèle économique précédemment établi.

Stéphan Sonneville, CEO d'Atenor ajoute « *Le Centre de Conférences sera un bâtiment emblématique au*



*coeur du Quartier européen, qui mérite, pour l'avenir, des redéveloppements de premier ordre. Nos équipes d'experts locaux ont déjà démontré un remarquable historique de réalisations en matière d'excellence environnementale et architecturale ».*

La construction du projet Realex devrait démarrer au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024. L'espace de bureaux sera proposé au marché pour la vente ou la location dans les plus brefs délais.

### Plus d'information sur le projet

Le projet Realex comprend 220 parkings souterrains et 245 emplacements vélos, le tout séparé en 2 zones : l'une pour le Centre de Conférences, l'autre pour les bureaux. Un espace public végétalisé et arboré, Pocket Park, assure la liaison entre les rues de la Loi et Jacques de Lalaing, permettant d'absorber la déclivité du terrain. L'engagement de Realex envers la biodiversité se manifeste par des espaces verts et des toits végétalisés. Le projet illustre la stratégie de développement d'Atenor ainsi que son choix pour des localisations stratégiques qui contribuent à l'attrait des villes européennes. Realex est certifié "BREEAM Excellent" et surpasse les critères de performance de la norme Nearly Zero Energy Building (NZEB), conformément à la Taxonomie de l'UE.



#### À propos d'Atenor

Atenor est un développeur immobilier de premier plan, à la pointe de la durabilité et de l'urbanité. Reconnue pour son engagement de résilience urbaine, Atenor adopte une approche innovante dans le développement de projets mixtes de bureaux, de résidentiel et d'espaces commerciaux grâce à son département de Recherche et Développement, Archilab. Grâce à sa présence internationale et un portefeuille de projets diversifié, basé sur un cycle de création de valeur, Atenor vise à générer des rendements pour ses investisseurs à partir de bâtiments obsolètes. Cotée sur Euronext Brussels, Atenor demeure un acteur majeur du secteur du développement immobilier.

Pour en savoir plus sur Atenor et ses projets, visitez [www.atenor.eu](http://www.atenor.eu) ou contactez-nous à l'adresse [investors@atenor.be](mailto:investors@atenor.be).

#### Pour plus d'informations veuillez contacter:

Stephanie Geeraerts, Corporate Communication & Investor Relations Manager – [investors@atenor.be](mailto:investors@atenor.be)

Sheelam Chadha, Country Director Belgium: – [chadha@atenor.eu](mailto:chadha@atenor.eu)

#### Disclaimer

Ce communiqué de presse est fourni à de seules fins d'information et ne constitue pas une recommandation d'engager des activités d'investissement. Ce communiqué de presse est fourni en l'état sans représentation ni garantie d'aucune sorte. Bien que toutes les précautions raisonnables aient été prises pour assurer la véracité du contenu, Atenor ne garantit pas son exactitude ou son exhaustivité. Atenor ne sera pas tenue responsable de toute perte ou dommage de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation, de la confiance ou de l'action entreprise sur les informations fournies. Aucune information énoncée ou mentionnée dans cette publication ne peut être considérée comme créant un droit ou une obligation. Tous les droits de propriété et d'intérêt liés à cette publication appartiennent à Atenor.

Ce communiqué de presse ne vaut que pour cette date. Atenor fait référence à Atenor SA et à ses filiales.